

**AG du CSR Aura**  
**Dimanche 21 avril 2024, Lussas (07)**

L'accueil des participants a débuté à 9 h pour une AG prévue à 9 h 30.

A 9 h 30, le quorum (50% des 56 GE, soit 29 personnes) est atteint avec 20 personnes présentes et 10 pouvoirs, soit 30 présents ou représentés.

**1. Accueil du Président**

Jacques Romestan ouvre l'AG à 9 h 30 en remerciant les organisateurs du congrès ainsi que toutes les personnes présentes.

**2. Adoption du CR de l'Assemblée Générale du 14 avril 2023**

*En l'absence de toute question et toute remarque, le compte rendu de l'AG 2022 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.*

**3. Rapport moral du président**

Le président lit le rapport moral.

A nouveau cette année l'AG du CSR AURA se déroule à l'occasion d'un congrès régional et c'est une bonne chose de se retrouver ensemble. En 2022 il n'y a pas eu de congrès régional pour consacrer toute notre énergie au congrès international.

Nous avons poursuivi nos efforts de communication (site web destiné à tous, compte rendus de réunions diffusé aux CDS, présence à de nombreux CA et à l'AG de la FFS, participation aux comités de pilotage du congrès international UIS 2021, aide aux CDS pour les actions prévues au plan de développement, participation comme chaque année à de nombreuses actions de développement pour rendre la spéléologie et le canyonisme accessibles à un large public de non licenciés (scolaires, personnes en situation de handicap, familles, etc.).

Au 31 décembre 2022, il y a 1552 licenciés dans la région (1125 masculins et 427 féminines) contre 1443 licenciés (1057 masculins et 386 féminines) en 2021 soit 109 licenciés de plus (+ 7 %)

Notre région Auvergne-Rhône-Alpes représente plus de 22 % des licenciés de la fédération et est au 2ème rang des comités régionaux derrière le CSR Occitanie. La hausse des licenciés amorcée l'an dernier s'amplifie.

Comme toujours, notre mission implique de passer du temps pour les démarches nécessaires à la concertation, l'organisation de nos actions, la recherche et la gestion des ressources, la rédaction des demandes de subvention et des comptes rendus des actions réalisées.

L'AG du 10 avril 2022 a complété le Conseil d'Administration mais il reste encore des postes vacants pour des féminines et il y a plusieurs postes vacants au bureau. Le bureau est réduit à deux personnes suite à la démission du trésorier fin d'année. Nous ne pouvons que déplorer le manque d'engagement des bénévoles au sein du CSR. Je relance un appel à candidature car l'année prochaine verra le renouvellement du CA.

Nous avons organisé un stage de Formation continue des cadres et une rencontre régionale des Ecoles départementales de spéléologie.

Le CSR a soutenu diverses actions des CDS : EDSC, JNSC, actions pour des publics spécifiques famille handicap, publication de bulletin ainsi que soutenu des formations de cadres.

L'événement de l'année a été le congrès international de l'UIS organisé par la FFS. De nombreux bénévoles de la région y ont contribué, 4 CDS ont équipé des cavités à cette occasion, plusieurs CDS ont organisé des camps autour du congrès le CSR AURA a financé le matériel du parcours Speleolympics et du matériel pour l'équipement de cavité.

Nous avons géré la commande groupée de sondes ReefNet avec trois livraisons successives pour sécuriser la commande : le compte rendu de cette action a été diffusé aux CDS et publié dans Spelescope

Je vous remercie de votre attention

*En l'absence de remarques, le rapport moral est adopté à l'unanimité.*

**4. Rapport d'activités des commissions**

Les comptes rendus figurent en annexe 2

## **5. Rapport de suivi du Plan de développement**

Le principal point positif est la hausse du nombre de fédérés de la région.

Faute de disponibilité le suivi du plan de développement n'a pas été fait

## **6. Rapport financier de l'exercice 2022**

Jacques le président trésorier par intérim présente le rapport financier qui est projeté sur l'écran  
Le rapport financier est joint en annexe 3.

En 2023, le CSR AURA a utilisé pour la première fois le logiciel Basicompta en remplacement du fichier Excel ce qui fait que la présentation des comptes est modifiée mais le rapprochement bancaire est enfin simple

### **Compte de résultat suivant Plan Comptable**

Le compte de résultat est exporté du logiciel Basicompta.

Le compte de résultat est établi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Il fait apparaître un chiffre d'affaires de 117232 € pour un résultat négatif de 907 € du à la baisse de la subvention du Conseil régional AURA de 2300 € pour notre convention d'objectifs

Les dons pour abandons de remboursement de frais des bénévoles s'élèvent à 3915 € et sont en forte hausse

Le total des subventions est de 24453 € et se décompose de la façon suivante :

- o 12 500€ de l'ANS pour 15 000€ demandé.
- o 10 000€ de la Région AURA pour 14 000€ demandé au titre du contrat d'objectif 2023. On note une baisse de 2300 € par rapport à 2022 (12 300 €)
- o 1 000 de la Région AURA au titre d'investissement accordé en 2023
- o 953 de la FFS pour l'aide aux déplacements pour l'AG

Le reversement de 10% des cotisations fédérales se monte à 7698,25 €

Le montant total des aides attribuées aux CDS est de 11150 € et aux cadres bénévoles en formation est de 1325 €  
.Les aides attribuées sont toutes destinées à des actions définies au plan de développement du CSR AURA et sont conformes au projet fédéral.

### **Bilan au 31/12/2023**

La créance de 11 000,00 € correspond à la totalité de la subvention du contrat d'objectif 2023 de la Région AURA.

## **7. Rapport des vérificateurs aux comptes**

En l'absence de Jean-Michel Hautavoine et Marie-Françoise, André c'est François Landry qui lit le rapport des vérificateurs aux comptes. Voir le texte en annexe 3.

*Le rapport financier est adopté à l'unanimité.*

## **8. Budget prévisionnel 2024**

Jacques présente le budget prévisionnel, supérieur de 21 000 au budget prévisionnel de l'année 2023. Le budget se monte à 122 000 €.

Le tableau selon le plan comptable est à voir en annexe 4.

Il rappelle que dans ce budget, 72 000 € correspondent aux cotisations des licenciés de la région qui sont reversées à la FFS. Le budget réel du CSR est donc de 50 000 €.

Outre les recettes liées à des actions, le financement du CSR est lié :

- au reversement de 10% des cotisations des licenciés : 8000 €
- à la subvention demandée à l'ANS : 15 000 €
- à la subvention demandée à la région : 13 000 €.

Jacques énumère les demandes faites à la région et à l'ANS :

Pour la région :

- Formation des jeunes et développement du nombre de licenciés : 5500 €
- Diversification des publics 5500 €
- Investissement 2000 €
- **Total** **13 000 €**

Pour l'ANS :

- Colonie de vacances pour des jeunes de 12 à 17 ans : 2000 €
- Formation des cadres : 2000 €
- Camp inter EDSC : 5000 €
- Equipement des sites : 2000 €
- Rassemblement National de Spéléologie Scolaire 4000 €
- **Total** **15 000 €**

Pour le Ministère des Sports Budget BOP 129 3000 €

Pour 2024 il faudra faire apparaitre la valorisation du bénévolat

*Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.*

#### **9. Vote de l'article 17 du règlement intérieur**

Cet article qui précise les conditions d'élection des représentants du CSR au CA de la FFS est présenté en annexe 5.

Cet article est adopté à l'unanimité des présents

#### **10. Election du Conseil d'administration du CSR AURA**

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Josiane BRACHET    | Bernard LIPS      |
| Florence GERMAIN   | François LANDRY   |
| Constance PICQUE   | Noé GOUDIAN       |
| Nathalie BAUWENS   | Antoine BERNOLLIN |
| Anne Marie GENUITE |                   |

Sont élus à l'unanimité des présents et représentés

Malgré les relances le CA est incomplet

#### **11. Election du président du CSR AURA**

Le CA propose la candidature de Noé GOUDIAN

Noé GOUDAIN est élu président du CSR AURA à l'unanimité des présents et représentés

#### **12. Election des 2 vérificateurs aux comptes**

Jean-Michel Hautavoine et Marie-Françoise André sont éventuellement prêts à poursuivre la mission de vérificateurs aux comptes mais également à laisser la place à un ou deux autres candidats.

Malgré un appel à candidature, aucun autre candidat ne s'est signalé ou ne se déclare dans la salle.

Le vote porte donc sur la candidature de Jean-Michel Hautavoine et Marie-Françoise André.

*Jean-Michel Hautavoine et Marie-Françoise sont élus à l'unanimité.*

#### **13. Election des candidats au collège des représentants de région au CA de la FFS**

Zoé VALENTIN présente sa candidature

Bernard CHIROL présente sa candidature

Zoé VALENTIN (titulaire) Bernard CHIROL (suppléant) sont élus à l'unanimité des présents et représentés

#### **14. Election des GE du CSR AURA pour les AG de la FFS**

Claire GOUDIAN  
Guy FERRANDO  
Régine LANDRY  
François LANDRY  
Noé GOUDIAN  
Serge LE THERIZIEN  
Hélène MATHIAS  
Noé VERGEZ  
Alexandra VAUDATIN  
Maud HAMADO  
Fabien DARNE  
Suppléant Yves CONTET

sont élus à l'unanimité des présents et représentés

#### **15. Calendrier des principaux événements 2023 et AG CSR AURA 2024**

Le congrès du CSR AURA (et donc l'AG du CSR) en 2025 se déroulera à une date et dans un lieu qui reste à déterminer.

Le CA du CSR proposera un principe de rotation entre départements de la région pour l'organisation des congrès dans les années à venir. Une telle rotation était en vigueur avant l'élargissement de la région.

Le principe d'une telle liste permet aux CDS d'anticiper très largement l'organisation du congrès qui leur incombe

#### **16. Les commissions du CSR AURA**

Le texte présenté en annexe 6 est adopté à l'unanimité des présents et représentés

#### **17. Bilan d'activités des Comités départementaux**

Voir annexe 7.

Jacques Romestan déclare l'AG du CSR AURA 2023 close peu avant 12 h.

## Annexe 1 Compte rendu d'activités des Commissions

### Fonctionnement Général : Jacques Romestan

#### Bilan 2023

- **Vie associative** : Nous avons eu 5 réunions de CA en 2023, 1 AG, et plusieurs réunions de bureau physique ou téléphoniques, 1 réunion au Conseil Régional, 6 participations aux AG des CDS, 2 à la réunion de grandes régions FFS Sud-est
- **Fonctionnement des commissions** : chaque commission est en charge de décliner le projet de développement et plan d'action correspondant du CSR voté en AG. On peut noter que nos ressources bénévoles sont insuffisantes et limitent nos ambitions.
- **Aides CSR AURA aux actions des CDS et clubs en 2023** : Les aides habituelles sont reconduites à l'identique de 2021 et développées sur les formations cadres, l'accès et la maintenance des sites, la sécurité pour les pratiquants. A cela, il faut rajouter une aide directe aux clubs proposée par la Région sous la forme d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériels (infos sur site Région)
- **Notes de frais CSR AURA 2024** : Le formulaire à utiliser en 2024 a été diffusé par le président trésorier par intérim
- **Evolution nombre de licenciés** :
- **En 2023, 39 licenciés de plus qu'en 2022** soit
- Classement par catégorie :

| Année | Total licenciés | Variation | Membres individuels | Membres de club | Total Hommes | Total Femmes | Jeunes -18 ans | jeunes 18-26 ans |
|-------|-----------------|-----------|---------------------|-----------------|--------------|--------------|----------------|------------------|
| 2016  | 1663            | -0,06%    | 45                  | 1618            | 1232         | 431          | 261            | 127              |
| 2017  | 1569            | -5,65%    | 34                  | 1535            | 1134         | 435          | 275            | 105              |
| 2018  | 1539            | -1,91%    | 27                  | 1512            | 1093         | 446          | 236            | 106              |
| 2019  | 1503            | -2,34%    | 27                  | 1476            | 1083         | 420          | 196            | 116              |
| 2020  | 1416            | -5,58%    | 34                  | 1382            | 1045         | 371          | 169            | 111              |
| 2021  | 1443            | +1.9%     | 37                  | 1406            | 1057         | 386          | 154            | 151              |
| 2022  | 1552            | +7%       | 35                  | 1517            | 1125         | 427          | 174            | 190              |
| 2023  | 1581            | + 1.9%    | 41                  | 1540            | 1150         | 431          | 159            | 183              |

- Classement par département :

|      | Ain | Allier | Ardèche | Cantal | Drome | Isère | Loire | Hte Loire | Puy de Dôme | Rhône | Savoie | Hte Savoie | Total licenciés | Evol. (n-1) |
|------|-----|--------|---------|--------|-------|-------|-------|-----------|-------------|-------|--------|------------|-----------------|-------------|
| 2016 | 209 | 1      | 225     | 6      | 186   | 229   | 115   | 0         | 32          | 347   | 120    | 193        | 1624            | 0%          |
| 2017 | 183 | 0      | 234     | 5      | 152   | 199   | 93    | 0         | 38          | 369   | 105    | 191        | 1569            | -3.3%       |
| 2018 | 169 | 0      | 217     | 5      | 180   | 211   | 99    | 14        | 33          | 312   | 113    | 186        | 1539            | -1.9%       |
| 2019 | 176 | 1      | 217     | 5      | 186   | 227   | 80    | 19        | 36          | 288   | 94     | 174        | 1503            | -2,3%       |
| 2020 | 154 | 0      | 210     | 4      | 157   | 226   | 71    | 10        | 39          | 277   | 86     | 182        | 1416            | -5,58%      |
| 2021 | 145 | 0      | 222     | 4      | 159   | 237   | 85    | 17        | 42          | 255   | 93     | 184        | 1443            | +1.9%       |
| 2022 | 169 | 0      | 221     | 4      | 179   | 278   | 90    | 15        | 46          | 261   | 87     | 202        | 1552            | +7%         |
| 2023 | 167 | 0      | 197     | 4      | 198   | 276   | 88    | 9         | 51          | 282   | 98     | 197        | 1581            | +1.9%       |

#### Prévisions 2024 :

- Poursuivre l'aide aux comités départementaux suivant demandes, factures et bilans justificatif des actions réalisées en conformité avec les règles de financement et les ressources du comité. A cela, il faut rajouter une aide directe aux clubs proposée par la Région sous la forme d'une subvention pour l'acquisition de matériels  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-lequipement-sportif-de-mon-club>

- Poursuivre notre participation aux projets de la fédération

Calendrier 2024 réalisées ou prévues des réunions statutaires du CSR AURA:

- 12/01/2024 CA élargi CSR AURA
- 21/01/2024 Réunion FFS grande région SE
- 20/04/2024 CA CSR AURA
- 21/04/2024 AG CSR AURA à 9h00 en présentiel
- 20
- /05/2024 AG de la Fédération à Sorèze (81)
- juin 2024 : CA CSR AURA
- septembre 2024 : CA CSR AURA
- novembre 2024 : CA CSR AURA

**Commission Environnement et Scientifique : Jacques Romestan par interim**

Nous avons participé à plusieurs réunions de comité consultatif de réserve naturelle

- Soutien aux publications départementales : Aide de 82 € au CDS26 pour la publication de LSD 24
- Mise à disposition de matériel Biologie : pas de demandes exprimées

**Projet 2024**

- **Protection Chiroptères** : nous poursuivons les actions avec les partenaires habituels par département sous la coordination régionale de la LPO qui gère la base de données
- **Protection du milieu naturel** :
  - **Partenariat CEN** : Mise en place d'une nouvelle convention régionale avec le CEN
- **Publications** :
  - L'aide aux CDS pour les publications de leur bulletin est maintenue.
- **Mise à disposition de matériel scientifique** :
  - Matériel scientifique de biospéléologie. Un lot de matériel est disponible pour les comités et clubs (voir inventaire disponible sur le site web CSR).

## Annexe 2

### Compte de résultat

#### Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

export BasiCompta au 10/04/2024

Comité spéléologique régional AURA

| Charges                                                                 | Montants            | Produits                                                                 | Montants            |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>60-Achat</b>                                                         | <b>28 101,71 €</b>  | <b>70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b> | <b>0,00 €</b>       |
| Achats d'études et de prestations de services                           | 23 003,50 €         | Prestation de services                                                   | 0,00 €              |
| Achats non stockés de matières et de fournitures                        | 0,00 €              | Vente de marchandises                                                    | 0,00 €              |
| Fournitures non stockables (eau, énergie)                               | 67,80 €             | Produits des activités annexes                                           | 0,00 €              |
| Fourniture d'entretien et de petit équipement                           | 7,49 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Autres fournitures                                                      | 5 022,92 €          |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                                         | <b>1 170,00 €</b>   | <b>74- Subventions d'exploitation</b>                                    | <b>24 452,87 €</b>  |
| Sous traitance générale                                                 | 0,00 €              | Etat: ANS, ARS, ...                                                      | 12 500,00 €         |
| Locations                                                               | 370,00 €            |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Entretien et réparation                                                 | 0,00 €              | Région(s):                                                               | 11 000,00 €         |
| Assurance                                                               | 0,00 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Documentation                                                           | 800,00 €            |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Divers                                                                  | 0,00 €              | Département(s):                                                          | 0,00 €              |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>                                  | <b>13 047,94 €</b>  |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                              | 0,00 €              | Commune(s):                                                              | 0,00 €              |
| Publicité, publication                                                  | 82,00 €             | subvention communauté de communes et agglomération                       | 0,00 €              |
| Déplacements, missions                                                  | 12 904,10 €         |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Frais postaux et de télécommunications                                  | 27,84 €             | Organismes sociaux ( à détailler):                                       | 0,00 €              |
| Services bancaires, autres                                              | 34,00 €             |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| <b>63 - Impôts et taxes</b>                                             | <b>0,00 €</b>       | Fédération                                                               | 952,87 €            |
| Impôts et taxes sur rémunération                                        | 0,00 €              | Fonds européens                                                          | 0,00 €              |
| Autres impôts et taxes                                                  | 0,00 €              | ASP                                                                      | 0,00 €              |
| <b>64- Charges de personnel</b>                                         | <b>0,00 €</b>       | Autres recettes (précisez)                                               | 0,00 €              |
| Rémunération des personnels                                             | 0,00 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Charges sociales                                                        | 0,00 €              | <b>75 - Autres produits de gestion courante</b>                          | <b>91 037,97 €</b>  |
| Autres charges de personnel                                             | 0,00 €              | Dont cotisations                                                         | 69 824,25 €         |
| <b>65- Autres charges de gestion courante</b>                           | <b>74 912,41 €</b>  | <b>76 - Produits financiers</b>                                          | <b>833,68 €</b>     |
| <b>66- Charges financières</b>                                          | <b>0,00 €</b>       | <b>77 - Produits exceptionnels</b>                                       | <b>0,00 €</b>       |
| <b>67- Charges exceptionnelles</b>                                      | <b>0,00 €</b>       | <b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>                    | <b>0,00 €</b>       |
| <b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b> | <b>0,00 €</b>       | <b>79 - Transfert de charges</b>                                         | <b>0,00 €</b>       |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                                | <b>117 232,06 €</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                                | <b>116 324,52 €</b> |
| <b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>              | <b>0,00 €</b>       | <b>87 - Contributions volontaires en nature</b>                          | <b>0,00 €</b>       |
| Secours en nature                                                       | 0,00 €              | Dons en nature                                                           | 0,00 €              |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations                     | 0,00 €              | Prestations en nature                                                    | 0,00 €              |
| Personnel bénévole                                                      | 0,00 €              | Bénévolat                                                                | 0,00 €              |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                                | <b>117 232,06 €</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                                | <b>116 324,52 €</b> |
| <b>Résultat : -907,54 €</b>                                             |                     |                                                                          |                     |

**Annexe 3**  
**RAPPORT DE VERIFICATION DES PIECES COMPTABLES Du CSR AURA pour l'année 2023**  
**Orcines le 22 janvier 2024**  
**Exercice 2023**

En date du 19 janvier 2024, nous avons pris connaissance des documents comptables du CSR AURA lors d'une réunion avec le président/ trésorier par intérim Jacques Romestan, et échangé avec celui-ci sur la tenue des comptes.

A ce jour, nous avons constaté :

**Etat des points d'observation du précédent rapport de vérification 2023 :**

- Un véritable logiciel comptable, Basi Compta a été acquis, facilitant la comptabilité et la vérification.
- Le président du CSR Aura remplit toujours les fonctions de trésorier.

**Au sens général :**

- Les questions posées ont eu des réponses immédiates.
- Les justificatifs et les documents demandés nous ont été présentés sans délai. Ils sont consignés en chrono dans un classeur.
- Le compte de résultat était clôturé au moment de la présente vérification.
- Pour vérifier les écritures, nous avons procédé par sondage aléatoire à partir des pages informatiques du grand livre sur Basi Compta.

**A propos du Compte de résultat :**

- Comme chaque année, les intérêts du livret d'épargne (833 euros) et les abandons de frais (3915 euros, dont 3700 pour le président) concourent à l'équilibre des comptes pour environ 10%. Nous notons que certains élus abandonnent systématiquement leurs remboursements. Nous les en remercions.
- Les résultats sont en léger déficit de 934,96 euros, ce que peut absorber sans difficulté la trésorerie, grâce à une gestion rigoureuse.
- L'action « colonies de vacances » est excédentaire de 2144 euros.
- Nous constatons une gestion réactive avec placement immédiat des sommes versées au compte courant.

**A propos du bilan :**

- A la date du présent rapport, le bilan n'est pas consolidé et en particulier il manque tous les chiffres afférant au livret d'épargne.
- Le livret d'épargne comprend une réserve de 8 mois de fonctionnement du CSR Aura, soit 30 274 euros au 31 12 2023.
- Le livret d'épargne joue son rôle momentané de liquidités à disposition. Les sommes utilisées sont systématiquement recréditées (mouvements de subventions en déphasage avec les dépenses).

**Nous conseillons :**

- D'inclure la valorisation du bénévolat dans les écritures,
- De séparer les pièces comptables des charges et des produits dans le classeur des justificatifs,
- De nommer un trésorier lors de la prochaine AG du CSR.

**En conclusion**

- L'examen des pièces présentées par le président/trésorier par intérim conduit à constater que les écritures comptables sont tenues avec un souci de rigueur et de transparence pour traduire au mieux la réalité du fonctionnement du CSR AURA.
- Les écritures du grand livre étant sincères, concordantes et honnêtes,

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus au trésorier par intérim de sa gestion en fonction des moyens qui lui ont été accordés.

Fait à Orcines, le 22 janvier 2024

**Les vérificateurs**  
**M-F André/Hautavoine et J-M Hautavoine**



## Annexe 4

### Budget prévisionnel 2023 (Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023)

#### BUDGET PREVISIONNEL

| Comité spéléologique régional AURA                                      |                     | du 01/01 au 31/12 /2024                                                  |                     |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Charges                                                                 | Montants            | Produits                                                                 | Montants            |
| <b>60-Achat</b>                                                         | <b>31 000,00 €</b>  | <b>70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b> | <b>0,00 €</b>       |
| Achats d'études et de prestations de services                           | 25 000,00 €         | Prestation de services                                                   | 0,00 €              |
| Achats non stockés de matières et de fournitures                        | 0,00 €              | Vente de marchandises                                                    | 0,00 €              |
| Fournitures non stockables (eau, énergie)                               | 0,00 €              | Produits des activités annexes                                           | 0,00 €              |
| Fourniture d'entretien et de petit équipement                           | 0,00 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Autres fournitures                                                      | 6 000,00 €          |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                                         | <b>1 000,00 €</b>   | <b>74- Subventions d'exploitation</b>                                    | <b>32 000,00 €</b>  |
| Sous traitance générale                                                 | 0,00 €              | Etat: ANS PSF                                                            | 15 000,00 €         |
| Locations                                                               | 600,00 €            | Etat MS BOP 129                                                          | <b>3 000,00 €</b>   |
| Entretien et réparation                                                 | 400,00 €            | Région(s):                                                               | 13 000,00 €         |
| Assurance                                                               | 0,00 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Documentation                                                           | 0,00 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Divers                                                                  | 0,00 €              | Département(s):                                                          | 0,00 €              |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>                                  | <b>14 130,00 €</b>  |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                              | 0,00 €              | Commune(s):                                                              | 0,00 €              |
| Publicité, publication                                                  | 100,00 €            | subvention communauté de communes et agglomération                       | 0,00 €              |
| Déplacements, missions                                                  | 14 000,00 €         |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Frais postaux et de télécommunications                                  | 30,00 €             | Organismes sociaux ( à détailler):                                       | 0,00 €              |
| Services bancaires, autres                                              | 0,00 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| <b>63 - Impôts et taxes</b>                                             | <b>0,00 €</b>       | Fédération                                                               | 1 000,00 €          |
| Impôts et taxes sur rémunération                                        | 0,00 €              | Fonds européens                                                          | 0,00 €              |
| Autres impôts et taxes                                                  | 0,00 €              | ASP                                                                      | 0,00 €              |
| <b>64- Charges de personnel</b>                                         | <b>0,00 €</b>       | Autres recettes (précisez)                                               | 0,00 €              |
| Rémunération des personnels                                             | 0,00 €              |                                                                          | <b>0,00 €</b>       |
| Charges sociales                                                        | 0,00 €              | <b>75 - Autres produits de gestion courante</b>                          | <b>105 000,00 €</b> |
| Autres charges de personnel                                             | 0,00 €              | Dont cotisations                                                         | 70 000,00 €         |
| <b>65- Autres charges de gestion courante</b>                           | <b>85 870,00 €</b>  | <b>76 - Produits financiers</b>                                          | <b>900,00 €</b>     |
| <b>66- Charges financières</b>                                          | <b>0,00 €</b>       | <b>77 - Produits exceptionnels</b>                                       | <b>0,00 €</b>       |
| <b>67- Charges exceptionnelles</b>                                      | <b>0,00 €</b>       | <b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>                    | <b>0,00 €</b>       |
| <b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b> | <b>0,00 €</b>       | <b>79 - Transfert de charges</b>                                         | <b>0,00 €</b>       |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                                | <b>132 000,00 €</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                                | <b>132 000,00 €</b> |
| <b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>              | <b>0,00 €</b>       | <b>87 - Contributions volontaires en nature</b>                          | <b>0,00 €</b>       |
| Secours en nature                                                       | 0,00 €              | Dons en nature                                                           | 0,00 €              |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations                     | 0,00 €              | Prestations en nature                                                    | 0,00 €              |
| Personnel bénévole                                                      | 20 000,00 €         | Bénévolat                                                                | 20 000,00 €         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                                | <b>152 000,00 €</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                                | <b>152 000,00 €</b> |
| <b>Résultat : 0,00 €</b>                                                |                     |                                                                          |                     |

## **Annexe 5**

### **Ajout d'un article au Règlement Intérieur du CSR AURA**

#### **Titre IV**

#### **Election du binôme mixte de candidats de la région AURA au collège des représentants de régions du CA de la FFS**

##### **Article 17**

En accord avec le Règlement Intérieur de la FFS (article 22-1), le CSR AURA doit présenter un binôme mixte de candidats au collège des représentants de régions du CA de la FFS.

Les membres de ce binôme sont élus par l'Assemblée Générale du CSR AURA.

Tout membre du CSR AURA, majeur, licencié depuis au moins deux années à la FFS, à jour de sa cotisation et ne relevant pas d'un cas d'inéligibilité au CA de la FFS, tel que listé à l'article 11 du RI de la FFS, peut se présenter comme candidat ou comme candidate.

L'appel de candidature a lieu au moins un mois avant la date de l'AG du CSR AURA. Les candidatures doivent être envoyées au Comité régional au plus tard 3 jours à minuit avant le jour de l'AG, tel que précisé dans l'appel à candidature. En cas d'absence de candidature pour un poste, un nouvel appel de candidature sera fait au cours de l'AG.

L'élection a lieu sous forme de deux scrutins uninominaux à 2 tours pour élire respectivement un représentant « homme » et un représentant « femme ».

Pour chacun de ces scrutins, si un candidat ou une candidate recueille plus de 50% des voix au premier tour, le représentant est élu.

Dans le cas contraire, un 2<sup>ème</sup> tour départagera les deux candidats ou les deux candidates les « mieux placés » au 1<sup>er</sup> tour. Le « mieux placé » au 2<sup>ème</sup> tour sera élu, à condition d'avoir plus de 50% des voix. Dans le cas contraire, le « mieux placé » au 2<sup>ème</sup> tour devra obtenir l'approbation de plus de 50% des votants lors d'un vote de confiance pour être élu.

En cas d'égalité de voix, le « mieux placé » sera le ou la plus jeune.

## **Annexe 6**

### **Les commissions du CSR AURA**

Le fonctionnement général du CSR AURA est assuré par le CA et son bureau, sous la responsabilité du président du CSR. Des commissions sont créées pour aider les membres du CA dans différents domaines (environnement et scientifique, communication, enseignement, manifestations, ...) et suivant les objectifs déclinés du projet fédéral.

Les commissions du CSR AURA s'inscrivent dans la ligne politique définie par la FFS. Elles permettent également de prendre en considération les avis et besoins émis par les représentants des structures déconcentrées de la fédération de la région (CDS).

Une commission ne peut être gérée et représentée par une seule personne mais doit être animée par une équipe. Les responsables de ces commissions sont élus par le CA du CSR AuRa.

Chaque commission organise au moins une réunion physique annuelle et en diffuse le compte rendu. Elle conseille le CSR AURA dans son domaine et articule leurs actions avec les décisions du CSR.

**\* La commission Environnement et Scientifique.** La partie Environnement et la partie Scientifique ont deux missions distinctes.

Au niveau environnement, il faut se tenir au courant des dispositions législatives, des classements des zones protégées et participer ou se tenir au courant des réunions avec les organismes gérant l'environnement ou les zones protégées.

Au niveau scientifique, il faut gérer le matériel appartenant au CSR et faire un état annuel de toutes les actions scientifiques se déroulant dans la région au niveau spéléo ou canyon. Ce travail de collecte de rapports et d'articles devra être transmis à la Cosci (Commission nationale) pour être intégré dans Spéléoscope.

La commission est composée d'un responsable Environnement, un responsable Scientifique (personne différente ou même personne) et des délégués correspondant aux niveaux des CDS.

**\* La commission communication.** Elle gère le site Internet et les autres médias (journaux, radio...), par la mise au point de divers documents, de manifestations, etc... Elle gère le stock de supports de communication du CSR à disposition des commissions du CSR, des structures CDS et clubs qui en font la demande pour leurs manifestations. Elle est composée d'un responsable pouvant être assisté par toute personne licenciée volontaire

**\* La commission Jeunes** permet de créer du lien entre les jeunes des différents départements de la région. Elle est composée d'un responsable régional et des responsables des EDSC. Elle coordonne les actions jeunes des départements, crée des événements jeunes régionaux et s'inscrit dans les actions jeunes nationales.

**\* La commission enseignement.** Elle organise des stages de formation et aides financières à la formation des cadres licenciés, elle désigne un correspondant régional auprès des 3 écoles de la FFS : EFS, EFC et EFPS qui participe(nt) aux échanges des conseils techniques de ses écoles si besoin. La commission est composée d'un responsable régional assisté des correspondants ou responsables des commissions enseignement ou écoles EFS/EFC/EFPS des CDS de la région.

**\* La commission manifestation et développement.** Elle organise et supervise toute manifestation du CSR Aura et soutient financièrement les CDS pour les manifestations JNSC de la fédération à l'échelle départementale. Elle ressource les appels à projet régionaux et soutient financièrement ceux-ci pour l'ensemble des CDS de la Région qu'ils soient organisés par ceux-ci ou par des clubs de la région pour les publics non licenciés. (Actions jeunes, féminines, handicaps, scolaires, ...). Elle encourage toute action de développement initiés dans ce sens par la fédération. Elle est composée d'un responsable régional désigné et de toute personne licenciée volontaire.

**\* Le SSF** n'est pas une commission. Le CSR n'a pas de compétence fonctionnelles et opérationnelles en la matière. Il doit cependant et, comme le définissent les règles de la fédération, proposer au SSF national un correspondant SSF régional sur proposition des conseillers techniques secours des départements de sa région. Le rôle de ce correspondant est de participer aux réunions du SSF national fonction des besoins exprimés, de faire circuler les infos montantes et descendantes, d'informer le CSR de ses activités. Ses frais éventuels sont à la charge du CSR.

## **Annexe 7**

### **Compte rendu d'activités 2023 des CDS**

#### **CDS 01 - Ain**

Le Comité de l'Ain et sa douzaine de clubs résistent au vieillissement des troupes. Son Conseil d'Administration, même incomplet reste fidèle au poste pour gérer les intérêts des licenciés, l'intérêt du patrimoine souterrain départemental, riche de milliers de grottes.

Résolu à reprendre en main cette gestion, un CA renforcé a su faire face au manque de salarié qui s'est fait sentir ces dernières années, au manque de bénévoles élus, au manque de féminines.

Le CDS 01 a retrouvé deux Responsables pour les commissions environnement et scientifique.

Nous avons de nouveau nos deux agréments par les Ministères des Sports et celui de l'Environnement, la FFS nous faisant profiter de son Agrément Jeunesse et Education Populaire.

En matière de recherche scientifique, le CDS a conclu ses études sur les circulations d'eaux dans les karsts de l'Ain avec l'Agence de l'eau et négocié ses bases de données avec le BRGM. Une étude sur les affluents du Haut-Rhône est en cours.

Le département possède de nombreux sites classés, des Espaces Naturels Sensibles, des zones Natura 2000, des zones en Arrêtés de protection de biotopes, des sites inscrits au PDESI. Tout cela nécessite un travail continu avec l'AGESSEC et le Département, de façon à garantir une bonne pratique des spéléologues, sans lesquels ne seraient pas connus les enjeux liés à la préservation de nos karsts.

Notre territoire possède des Réserves, un Parc Naturel Régional Haut Jurassien. Là aussi, nous sommes présents pour aider à ces gestions.

D'autre part, le CDS veille à garder de bonnes relations avec la LPO, avec le CEN, afin de montrer que les spéléologues ne nuisent pas au monde souterrain et à sa faune, au contraire, comme il a été démontré.

Après les inquiétudes d'il y a 2 ans, les soubresauts d'il y a un an, le Comité de l'Ain se porte plutôt bien et ses projets aboutissent grâce au travail de nos membres. Bon équilibre de gestion, quelques moyens mis à notre disposition, en respect du plan d'objectif fédéral, notre guide, nous pouvons être rassurés pour l'instant. Suivant cette politique, nous assurons aussi le suivi des canyons et du canyonisme, par délégation.

Le travail se réalise plus sereinement avec un CA toujours présent (12 membres à la dernière réunion 2023), plus solidaire, conscient des enjeux, non seulement pour notre pratique, mais aussi pour le devenir du patrimoine naturel que nous continuons de découvrir à travers les clubs, pour l'intérêt public (Corveissiat, Falconette, etc), sans oublier l'activité internationale (Chine, Tchèque, etc).

Très récemment encore, l'équipe secours du CDS a montré son efficacité en cas de coup dur, par ses entraînements réguliers. L'Agrément Sécurité Civile vient d'être renouvelé. Le projet de transmission de données Nounours a été bien soutenu par le CSR AURA, notamment.

La communication et le développement doivent être renforcés auprès du public (JNSC, EDSC, site internet), en s'appuyant aussi sur les moyens fédéraux. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion cette année de parler du Comité à la radio !

Cette Assemblée Générale de janvier 2024 pourrait être un tournant vers un rajeunissement, une mixité réelle de notre CDS. Il faut profiter de la nouvelle politique de représentativité des structures auprès de l'AG de la FFS pour voter en tant que GE en mai 2024, à Sorèze (Tarn).

Pour finir espérons que les spéléologues soient reconnus comme experts par les pouvoirs publics face aux grands défis actuels de gestion de la Nature.

## CDS 07 : Ardèche

1 – Bon fonctionnement de la **commission Enseignement** avec poursuite de la participation du CDS par l'intermédiaire de son salarié à l'encadrement de la section spéléo du collège de Vallon, de l'Ecole Départementale de Spéléo et diverses formations fédérales et non fédérales. 1 nouvelle initiatrice en 2023

2 – **La commission « Événementiel »** a été peu sollicitée à l'exception de 2 tyroliennes à destination des collégiens de l'Ardèche et de la Drôme et de l'organisation des JNS dont une matinée a été réservée au personnel des commissions sport et environnement du département.

3 – **La commission Fichier et publication** poursuit son travail : + 72 cavités en 2023 pour 3160 mètres de première cumulée. Bascule prévue du fichier sur KARSTEAU prévue pour les années à venir.

4 – **Secours** : Bonne dynamique des volontaires (1300 H de formation dans l'année pour 131 participants dont 1 exercice secours départemental à FOUSSOUBIE avec la Préfecture et le SDIS + Participation de 2 sauveteurs 07 au stage national Gestion et encadrement du stage national « Equipier- CE » par 2 de nos CT + Election de notre CTDS CTN en mai 23. 5 interventions sur des personnes + 1 recherche de chien en 2023. Aide exceptionnelle et bienvenue de 4000 € des Vignerons Ardéchois au SS07.

5 – Activités **scientifiques** : Accompagnement de la Grotte de Saint Marcel pour étude de faisabilité d'un SIG + Poursuite du suivi piézométrique de plusieurs événements pour l'EPTB de l'Ardèche + Poursuite (sur 3 ans) du suivi à haute densité des sondes REEFNETS (17) dans la cuvette de Saint André de Cruzeiro.

6 – **Commission Environnement** : Beaucoup de choses en 2023 dont

- collaboration avec le département (Participation au CDESI (Fontaine de Champclos), rééquipement des Huguenots

- collaboration avec le Syndicat des Gorges de l'Ardèche sur plusieurs actions.

- Collaboration avec la LPO pour : le suivi des chauves-souris dans 3 cavités + Réalisation des topographies de 5 cavités sur la RNR des chiroptères 26-07.

- Problème de Baume de Chabanne que la LPO souhaite voir intégrer la RNR chiroptères mais qui fait l'objet de diverses pratiques qui nous déplaisent : pose d'un panneau interdisant la spéléo ... au nom de la FFS ! + affirmation en public (devant élus) infondée de l'acquisition pour 30 ans de Chabanne et de ses environs.

- Grotte de Tourange (Chomérac) : Projet d'approfondissement de la carrière toute proche et accord avec la carrière COLAS et ouverture prévue en 24 d'une enquête d'Utilité Publique + Accord avec le carrier (COLAS) pour la protection de Tourange avec un suivi environnemental (chauve-souris) sur 2 ou 3 ans sans limitation d'accès aux spéléos.

MAIS : le fonctionnement de notre structure reste trop lié à la subvention du département ce qui, suite à la baisse conséquente de cette dernière, nous place dans une situation financière difficile qui remet en cause l'existence même de notre poste de salarié.

## CDS26 : DROME

- \* Le CDS 26 connaît une augmentation du nombre de ces adhérents avec 208 spéléos en 2023. C'est une bonne nouvelle. Dans l'ensemble, les actions ont pu être menées à bien en 2023.

- \* L'EDS Drome a conclu une saison 2022/2023 riche avec 10 jeunes inscrits (12/17 ans) et une nouvelle section (6 inscrits) ouverte au plus jeunes l'EDS Junior (8/12ans). Deux programmes distincts et de nombreuses sorties proposées. A la rentrée 2023, les tendances s'inversent, 7 inscrits à l'EDS et 10 à l'EDS Junior. Enfin, fin août pour la troisième année, l'EDS 26 a participé au stage EDSC Auvergne Rhône-Alpes qui a été très apprécié par les jeunes, mais aussi par les encadrants.

- \* Les JNS ont eu lieu à la grotte de Bournillon, mais aussi dans le sud Drôme à Donzère et dans le Vercors sud. Nous proposons à cette occasion, aux personnes intéressées, un programme de formation pour adultes. Cela a été un vrai plus pour les intégrer dans les clubs. 6 personnes ont suivi cette formation à l'automne 2023.

- \* Le LSD N°24 a été édité comme prévu. Suite à l'épuisement de l'ouvrage « le Réseau des Chuats » une réédition de 100 exemplaires.

\* Les stages de formation ont pu se dérouler normalement. Un stage perfectionnement, deux stages de plongées, un stage d'escalade souterraine ont été organisés en 2023.

\* Un projet scolaire avec une école drômoise s'est achevé en 2023, 3 journées réalisées sur l'année scolaire avec deux classes d'école primaire (CE1 et CM1), projet labellisé FFS.

\* Un projet nouveau en 2023, l'organisation d'une colonie apprenante autour de la spéléologie. Séjour destiné aux élèves de primaire en difficulté et financé en partie par un dispositif d'état (colonie apprenante). Séjour destiné à des enfants non fédérés qui ne connaissent pas le milieu naturel, cette expérience a été riche pour eux mais aussi pour les encadrants.

\* 3 sorties spéléos et 1 sortie canyon avec les jeunes d'un IME (Institut Médico-Educatif) en 2023, ainsi que l'action avec les Enfants de la Lune, ont eu lieu. Le CDS a participé à une manifestation « partage ma course » destinée aux publics « Sport Adapté » à Valence.

\* Le CDS 26 participe aux réunions environnementales qui concernent les zones karstiques (Natura 2000, PNRV, réserve régionale des hauts plateaux, réserve naturelle régionale des Sadoux/Baume Sourde Meysset, Espaces Naturels Sensibles ...). La préfecture, avec le département et les services de l'état ont débuté un travail autour de la ressource en eau, à suivre car nos activités ont peu de poids dans le débat. En collaboration avec le CDS 07, plusieurs topographies ont été réalisées dans le cadre de la réserve naturelle régionale.

\* Le CDS 26 est représenté dans la commission départementale de canyonisme même si le travail de cette dernière repose sur les services départementaux et les professionnels de l'activité.

Un suivi et un entretien des sites de spéléo en 2023 avec en particulier un gros travail de sécurisation de la trémie de la voie Royale aux Chuats 2 avant l'exercice secours. Pose et relevé de reefnet afin de mieux connaître les mises en charges dans plusieurs réseaux drômois.

\* Le SSF 26 est très dynamique, beaucoup de formation cette année, en interne et en formation nationale (ASV, Equipier Chef Equipe, Transmission). Le SSF 26 a organisé début juin un exercice secours afin de valider deux nouveaux conseillers techniques.

\* L'exploration continue dans le réseau des Chuats qui a fêté ses 50 kilomètres en 2023.

Tous ce travail, très fourni, a été réalisé par les bénévoles qui sont à chaque étape appuyés par notre agent de développement.

\* Enfin, une très bonne nouvelle, notre revue, le LSD 25, est sous presse. Elle sera disponible pour notre AG qui aura lieu le 3 février Valence. Les commandes et le paiement se font exclusivement sur HelloAsso.com via le site du CDS.

## **PERSPECTIVES 2024**

Cela dépendra de la nouvelle équipe élue lors de l'AG du CDS 26, mais les projets et actions prévues seront proches de celles réalisés en 2024.

\* EDS & EDS JUNIOR

Poursuite du programme 2023/24. Participation au stage inter EDS en Ardèche en février. Nous souhaitons un soutien du CSR AURA.

\* LSD : Préparation du LSD n°26 pour garder le rythme d'une publication annuelle.

\* JNS : Certainement à la grotte de la cheminée suivis du stage « formation adultes »

\* STAGES Les stages seront décidés lors du prochain CA.

\* ENVIRONNEMENT et SCOLAIRES

Les mêmes actions d'entretien devraient être reconduits, ainsi que les actions avec les scolaires et les colonies apprenantes.

SSF 26

Le SSF intègre un nouveau local à la Chapelle grâce à un don exceptionnel d'un spéléo.

Départ de Sébastien MOLITOR en tant que CT et mise en place d'une nouvelle équipe.

## CDS69 : Rhône

Le CDS 69 en chiffres pour l'année 2023 :

- 11 clubs sont présents sur le territoire (Idem en 2022).
- 282 fédérés (261 fédérés en 2022)
- 

### Répartition des membres du CDS 69 en 2023



Les mineurs et les femmes représentent respectivement 10 % et 31 % du nombre des fédérés (données stables depuis plusieurs années).

- Stages de formations de la fédération :

- o Le CDS 69 a organisé un stage de perfectionnement en spéléologie sur 3 week-ends au printemps : 17 participants (dont 50 % de femmes) et avec 16 cadres,
- o 18 adhérents ont effectué des stages de formation divers : perfectionnement (16), grandes verticales (2),
- o Un adhérent a effectué un stage diplômé (initiateur fédéral) en spéléologie - Jérémy Wacheux,
- o Deux adhérents ont effectué un stage de recyclage des cadres en spéléologie,
- o Le CDS compte une nouvelle monitrice fédérale : Hélène MATHIAS
- o Journée auto-secours organisée par le CDS le 29 avril à la tour José Mulot à Méaudre (38) : 14 participants.

- Ecole Départementale de Spéléologie et de Canyon (EDSC) : L'EDSC 2022 – 2023 comprenait 7 jeunes dont 3 filles avec aucun enfant de spéléo, mais tous issus du Groupe Spéléo de Dardilly (GSDy).

Il y a eu 51 journées d'activité participant réparties en 19 journées, dont 1 journée en canyon.

Il y a eu un camp régional inter EDSC à Aillon le Jeune du 21 au 25 août,

Les sorties ont été encadrées par un professionnel et souvent accompagnées bénévolement par un membre du club spéléo de Dardilly.

- SSF 69 : Les activités ont concerné :

- ✓ L'organisation d'un week-end de découverte/formation aux techniques de secours les 4 et 5 février en Ardèche (falaise de Ruoms et grotte de l'Ours),
- ✓ La participation de quelques membres à des exercices organisés par les départements de la région,
- ✓ Organisation d'un exercice ASV le 30 avril aux Cuves de Sassenage (38) avec 5 participants,
- ✓ Deux membres ont participé au stage national Gestion,
- ✓ Antoine Aigueperse a reçu la médaille d'argent de la sécurité intérieure dans le cadre de sa participation au congrès UIS 2022 au Bourget du Lac, au titre du SSF National,
- ✓ Trois membres du SSF 69 ont été réquisitionnés le 23/10/2023 sur demande de la préfecture de la Loire, pour le sauvetage d'un chien à Néronde (42).

- JNSC :
    - ✓ d'été – spéléo : 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la grotte du Crochet (commune de Torcieu – 01), avec 20 participants (dont 11 femmes), et 6 encadrants,
    - ✓ d'automne - Spéléo : 7 octobre 2023 à la grotte Vaux Saint Sulpice (commune du Plateau d'Hauteville - 01). 51 participants (dont 29 femmes) avec 24 encadrants des clubs du CDS 69.
- 9 encadrants sont restés sur place le 8 octobre pour effectuer la traversée Age de Glace - Vaux inférieure.

- Métropole Vacances Sportives 2023 : Le CDS 69 a participé à cette action organisée par la métropole de Lyon. Elle a été réalisée à la grotte de Jujurieux (01) en juillet et août sur 12 demi-journées et 4 journées « stage ». Elles ont été encadrées par un professionnel.

Au global, 128 jeunes se sont inscrits et 100 jeunes ont réellement participé aux sorties.

La répartition garçons/filles n'est pas égale (59 garçons et 41 filles). L'âge des jeunes variait de 12 à 17 ans.

- Thématique scientifique :
  - ✓ Collaboration régulière avec les associations OCRA, ARAIRE, FNE Rhône (comptages de chauves-souris...), et le groupe chiroptère de la FNE Rhône. La présence des spéléos dans ce groupe est importante, notamment lors des journées de comptage organisées chaque année en février.
  - ✓ Complexe minier de Lantignié : Réalisation d'une étude sur la protection et la sécurisation des entrées du complexe minier de Lantignié, pour la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Le rendu de l'étude a été présenté à l'été 2023. L'étude a été réalisée en partenariat avec la LPO 69.